



DEPARTEMENT DE THEOLOGIE

LICENCE 2

UE 303 EC1

**HISTOIRE : DE LA REFORMATION A LA REVOLUTION  
SOURCES ET DOCUMENTS**

*Calvin, Confession de foi (1559)*

Projet envoyé par Calvin aux Eglises réformées de France en 1559, qui remanié par ces Eglises deviendra la Confession de Foi dite de La Rochelle.

Article 1:

Pour ce que le fondement du croire, comme dit saint Paul, est par la parole de Dieu, nous croyons que le Dieu vivant est manifeste en sa Loi et par ses prophètes, et finalement en l'Évangile et y a rendu témoignage de sa volonté autant qu'il est expédient pour le salut des hommes. Ainsi, nous tenons les livres de la sainte Écriture du Vieil et Nouveau Testament comme la somme de la seule vérité infaillible procédée de Dieu, à laquelle il n'est licite de contredire. Même pour ce que là est contenue la règle parfaite de toute sagesse, nous croyons qu'il n'est licite d'y rien ajouter ne diminuer mais qu'il y faut acquiescer en tout et partout. Or, comme cette doctrine ne prend son autorité des hommes ne des anges, mais de Dieu seul, aussi nous croyons (d'autant que c'est chose surmontant tous sens humains, de discerner que c'est Dieu qui parle) que lui seul donne la certitude d'icelle à ses élus, et la scelle en nos cœurs par son Esprit.

Étant ainsi fondés nous croyons en un seul Dieu éternel, d'une essence spirituelle, infinie, incompréhensible et simple, toutefois en laquelle il y a trois personnes distinctes, le Père, sa Parole ou sa Sagesse, et son Esprit. Et combien que le nom de Dieu soit quelquefois attribué en particulier au Père d'autant qu'il est le principe et origine de sa Parole et de son Esprit, toutefois

cela n'empêche point que le Fils n'ait en soi toute divinité en perfection, comme aussi le Saint-Esprit, d'autant que chacun a tellement ce qui lui est propre quant à la personne que l'essence unique n'est point divisée. Et en cela nous avons ce qui a été déterminé par les anciens conciles et détestons toutes sectes et hérésies qui ont été rejetées par les saints docteurs depuis saint Hilaire, Athanase, jusqu'à saint Ambroise et Cyrille.

Nous croyons aussi que Dieu par sa vertu, sagesse et bonté incompréhensibles, a créé toutes choses, non seulement le ciel, la terre et tout ce qui y est contenu, mais aussi les esprits invisibles, desquels les uns sont déçus et trébuchés en perdition, les autres ont persisté en obéissance. Que les premiers s'étant corrompus en malice sont ennemis de tout bien, et par conséquent de toute l'Église. Les seconds, ayant été préservés par la grâce de Dieu, sont ministres pour glorifier son nom, et servir au salut de ses élus.

Nous croyons que le même Dieu gouverne toutes ses créatures, et dispose et ordonne selon sa volonté tout ce qui advient au monde : non pas qu'il soit l'auteur du mal ou que la culpabilité lui en puisse être imputée, vu que sa volonté est la règle souveraine et infaillible de toute droiture et équité, mais il a des moyens admirables de se servir tellement du mal et des méchants, qu'il sait convertir en bien le mal qu'ils font et duquel ils sont coupables. Ainsi en confessant que rien ne se fait sans la providence de Dieu, nous adorons en humilité les secrets qui nous sont cachés, sans nous enquérir par-dessus notre mesure, mais plutôt appliquons à notre usage ce qui nous en est montré en l'Écriture sainte, pour être en repos et sûreté, d'autant que Dieu, qui a toutes choses sujettes à soi, veille sur nous d'un soin paternel, tellement qu'il ne tombera point un cheveu de notre tête sans son vouloir; et cependant, tient les diables et tous nos ennemis bridés, en sorte qu'ils ne peuvent nous faire aucune nuisance sans son congé.

(...)

Nous croyons, puisque Jésus-Christ nous est donné pour seul avocat, et qu'il nous commande de nous retirer privément en son nom vers le Père, et même qu'il ne nous est pas licite de prier sinon en la forme que Dieu nous dicte par sa parole, que tout ce que les hommes ont imaginé de l'intercession des saints trépassés n'est qu'abus et tromperie de Satan, pour faire dévoyer les hommes de la forme de bien prier. Nous rejetons aussi tous les moyens que les hommes présument avoir pour se racheter envers Dieu, comme dérogeant au sacrifice de la mort et passion de Jésus-Christ. Finalement, nous tenons le purgatoire pour une illusion procédée de cette même boutique.

Et pour ce que nous ne jouissons de Jésus-Christ que par l'Évangile, nous croyons que l'ordre de l'Église, qui a été établi en son autorité, doit être sacré et inviolable, et pourtant que l'Église

ne peut consister sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence quand ils sont dûment appelés et exercent fidèlement leur office. Non pas que Dieu soit attaché à telles aides ou moyens inférieurs, mais pour ce qu'il leur plaît nous entretenir sous telle bride. En quoi nous détestons tous fantastiques, qui voudraient bien anéantir, en tant qu'en eux est, la prédication de la parole de Dieu.

Nous croyons donc que nul ne se doit retirer à part et se contenter de sa personne, mais tous ensemble doivent garder et entretenir l'unité de l'Église, se soumettant à l'instruction commune et au joug de Jésus-Christ, et ce en quelque lieu qu'il aura établi un vrai ordre, encore que les édits des gouverneurs terriens y soient contraires, et que tous ceux qui s'en séparent font perversement, et s'ils en détournent les autres, les faut tenir pour pestes mortelles.

Toutefois, nous croyons qu'il convient discerner quelle est la vraie Église pour ce qu'on abuse par trop de ce titre. Nous disons donc que c'est la compagnie des fidèles qui s'accordent à suivre la parole de Dieu et la pure religion qui en dépend, et profitent en icelle tout le temps de leur vie, croissant et se confirmant en la crainte de Dieu, selon qu'ils ont besoin de s'avancer et marcher toujours plus outre, même quoi qu'ils s'efforcent, qu'il leur convient avoir incessamment recours à la rémission de leurs péchés. Néanmoins nous ne nions point que parmi les fidèles il n'y ait des hypocrites ou des contempteurs de Dieu, ou gens mal vivant, desquels la malice ne peut effacer le titre d'Église.

Sous cette croyance nous protestons que là où la parole de Dieu n'est point reçue, et qu'on ne fait nulle profession de s'assujettir à icelle, et où il n'y a nul usage des sacrements, on ne peut juger à parler proprement qu'il n'y ait nulle Église. Surtout, nous détestons les synagogues de la papauté, vu que la pure vérité de Dieu en est bannie, auxquelles les sacrements sont corrompus, abâtardis, falsifiés ou anéantis du tout, et auxquelles toutes idolâtries et superstitions ont la vogue. Nous tenons donc que tous ceux qui se mêlent en tels actes, et y communient, se séparent et retranchent du corps de Jésus-Christ. Toutefois, pour ce qu'il reste encore quelque petite trace d'Église en la papauté, et même que la substance du baptême y est demeurée, joint que l'efficace du baptême ne dépend de celui qui l'administre, nous confessons ceux qui y sont baptisés n'avoir besoin d'un second baptême. Cependant, à cause des corruptions qui y sont, on ne peut présenter les enfants sans se polluer.

Quand est de la vraie Église, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon la police que notre Seigneur Jésus a établie, c'est qu'il y ait des pasteurs, des surveillants et diacres, afin que la pureté de doctrine ait son cours, que les vices soient corrigés et réprimés, et que les pauvres soient secourus en leurs nécessités, et que les assemblées se fassent au nom de Dieu, auxquelles

grands et petits soient édifiés. 26. Nous croyons tous vrais pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, avoir même autorité quant à exercer leur office chacun en son lieu, et égale puissance sous un chef, seul souverain et seul universel évêque, Jésus-Christ. Et pour cette cause que nulle Église ne doit prétendre aucune domination et seigneurie sur l'autre, cependant toutefois qu'on garde ordre tel qu'il est requis pour nourrir concorde et fraternité mutuelle.

Nous croyons que nul ne se doit ingérer de son autorité propre pour gouverner l'Église, mais que cela doit se faire par élection, en tant qu'il est possible et que Dieu le permet. Laquelle exception nous ajoutons notamment pour ce que qu'il a fallu quelques fois, et même de notre temps, auquel l'état de l'Église était interrompu, que Dieu ait suscité des gens, d'une façon extraordinaire, pour dresser Églises de nouveau, lesquelles étaient en ruine et désolation. Mais quoi qu'il en soit, nous croyons qu'on se doit toujours conformer à cette règle, que tous pasteurs et surveillants et diacres aient témoignages d'être appelés à leurs offices.

Nous croyons aussi qu'il est bon et utile que ceux qui sont élus pour superintendants avisent entre eux quel moyen ils devront tenir pour le régime de tout le corps, toutefois ne déclinant nullement ce qu'il nous a été ordonné par notre Seigneur Jésus, ce qui n'empêche point qu'il n'y ait quelques statuts particuliers en chacun lieu, selon que la commodité le requerra.

Cependant nous excluons toutes inventions humaines, et toutes lois qu'on voudrait introduire sous ombre du service de Dieu, par lesquelles on voudrait lier ou asservir les consciences, mais seulement recevons ce qui fait et est propre pour nourrir concorde, et tenir chacun, depuis le premier jusqu'au dernier, en obéissance. En quoi nous avons à suivre ce que notre Seigneur a déclaré quant à l'excommunication, laquelle nous approuvons et confessons être nécessaire, avec toutes ses appartenances.

Nous croyons que les sacrements sont conjoints à la Parole pour plus ample confirmation afin de nous être gages et méreaux de la grâce de Dieu, et par ce moyen soulager et aider notre foi, à cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous: et qu'ils sont tellement signes extérieurs que Dieu besogne par iceux en la vertu de son Esprit, afin de ne nous y rien figurer en vain. Toutefois nous tenons que toute leur substance et vertu est en Jésus-Christ, et si on les en sépare, ce n'est plus rien qu'ombrage et fumée.

Nous en confessons seulement deux, communs à toute l'Église, desquels le premier, qui est le baptême, nous est donné pour témoignage de notre adoption, pour ce que là nous sommes entés au corps du Christ, afin d'être lavés et nettoyés par son sang, et puis renouvelés par sainte vie par son Esprit. Nous tenons aussi, combien que nous ne soyons baptisés qu'un coup, que le profit de ce qui nous est là signifié s'étend à la vie et à la mort, afin que nous ayons une signature

permanente que Jésus-Christ nous sera toujours justice et sanctification. Or combien que ce soit un sacrement de foi et de pénitence, néanmoins puisque Dieu reçoit en son Église les petits enfants avec leurs pères, nous disons que par Jésus-Christ les petits enfants engendrés des fidèles doivent être baptisés.

**Source: Bernard Cottret, *Histoire de la Réforme protestante*, Paris, Perrin, p. 287-293.**